



Mail et SMS preuves recevables ?

Par **merklov**, le **10/11/2008** à **08:57**

Dans le cadre d'une affaire privée, j'aimerais savoir si des mails et SMS constituent des preuves recevables?

Merci

Par **zllamia**, le **11/11/2008** à **16:39**

bonjour,

je voudrai tout d'abord vous donner mon avis personnel.

J'ai l'impression qu'il a longtemps hésité ne sachant s'il devez ou non s'engager avec vous. C'est sans doute la peur de perdre sa famille qui le faisait reculer et en meme temps l'envie d'avoir une nouvelle relation qui le faisait répondre à vos mail. Le fait qu'il est porté plainte contre vous est peut etre du au fait que sa femme à découvert vos mails et que pour ce "blanchir" il a du faire cette démarche.

Je ne pense pas que cette affaire ira très loin néanmoins j'espère que vous avez garder les mails qu'il vous a envoyé pour appuyer vos déclarations. Je pense que vous n'aurai qu'un avertissement, vous devrez alors cesser tout contact.

Par **frog**, le **11/11/2008** à **17:07**

[citation]il jouait avec moi, s'amusait de ma souffrance, c'est un sadique, ce type.[/citation]
Décidément, dès qu'on a une paire de couilles et qu'on est indécis, on devient le tyran

sadique de service ? :-/ Certes, une déception amoureuse n'est pas facile à vivre, mais de là à voir de façon aussi manichéenne...

[citation]Je voudrais savoir ce que je risque concrètement maintenant.[/citation]
Absolument rien.

Surtout si pour le moment il ne fait qu'affirmer avoir porté plainte. En supposant que cela soit vrai, il faudrait déjà que vous receviez une convocation (écrite ou orale/téléphonique) de la police, avec la jolie formulation "pour une affaire vous concernant". Si ça se produit -ce qui m'étonnerait fortement-, allez y, expliquez vous, et dormez tranquille : Il n'y aura pas de suites pour si peu.

Par contre, indépendamment des suites... S'il ne vous répond pas, n'insistez pas. S'il veut quelque chose, il daignera bien donner de ses nouvelles.